

2025-15.09_04

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250915-2025_1509_04-DE

Feuillet 1017

S²LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres
du Bureau Communautaire
Titulaires : 27
Membres présents : 21
Membre représenté : 1
Votants : 22
Date de la convocation
9 septembre 2025

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, QUINZE SEPTEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, RAMON Marie-Gabrielle,
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, LAMOTTE Dominique,
MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, DUTILLEUX Olivier

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs CAPELLE Hubert, VERONT Fabrice, BEAUMONT Joël, CHANTRELLE Brice,
LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, LESCUREUX André,
NOCHEZ Didier

● Etait représenté : M. MAROTTE Philippe par M. BOUCHEZ Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne,
RIHET Anne

Messieurs MAROTTE Philippe, WABLE Vincent

Objet : Attribution lot 9 « Peintures et sols souples » Réhabilitation de la friche Tubesca

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Vu le marché en procédure adaptée lancé en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique en date du 4 avril 2025,

Vu le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

Vu les critères de jugement des offres,

Vu l'analyse des offres reçues et au terme de la négociation prévue dans le règlement de consultation, Considérant que le marché a pour objet la réalisation des travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche TUBESCA afin d'y aménager un tiers-lieu, et qu'il est composé de 11 lots,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 7 juillet 2025 déclarant l'offre reçue sur le lot 9 – Sols souples, déposée par l'entreprise Union des Peintres, comme irrégulière, au regard des critères de la consultation,

Vu la relance d'une consultation simplifiée par voie de devis pour le lot 9 conformément à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant la réception de deux offres l'une par L'Union des Peintres et l'autre par Côté Peint,

Vu l'analyse des offres figurant en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide d'attribuer le lot 9 à l'entreprise COTE PEINT pour un montant de 48 856,90€ HT,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 15 septembre 2025
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 16/09/25
Affiché le 18/09/25

Le Président,
Alain DOVERGNE



1/1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV1

REGISTRE DES DÉPÔTS¹

Le formulaire OUV1 est un modèle de registre qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice au moment du dépôt des candidatures ou des offres par les candidats à un marché public ou à un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Communauté de communes Avre Luce Noye

Zone d'activité

Route de Boves

80 250 AILLY-SUR-NOYE

Mail : direction@avrelucenoye.fr

■ Identification de l'agent chargé de l'enregistrement des plis : Gérald CLAEYMAN, Attaché Territorial, DGA
(Préciser les nom, prénom, grade et qualité de l'agent chargé de l'enregistrement.)

B - Objet de la consultation.

Travaux de rénovation des anciens bureaux De la friche TUBESCA en tiers lieu Pour le compte de la CCALN – à AILLY SUR NOYE – 80 – Relance LOT 09

01	Désamiantage – Déplombage - Curage
02	Gros Œuvre - Démolition - Carrelage
03	Couverture - Etanchéité
04	Menuiseries extérieures
05	Plâtrerie – Isolation
06	Menuiseries intérieures
07	Courants forts – Courants faibles
08	Plomberie – Chauffage - Ventilation
09	Sols souples - Peinture
10	Ascenseur
11	VRD

C - Objet du registre.

■ Consultation par mail de 4 candidats suivant l'article R21-22-2 du code de la commande publique.

La consultation identique à la consultation initiale a été lancée par mail le 08/07/2025

■ Date et heure limites de réception des plis :

(Reprendre la date et l'heure limites figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

Le 4 septembre 2025 à 12h

■ Nature des plis enregistrés :

(Cocher la case correspondante.)

☐ candidatures.

☐ offres

☒ candidatures et offres

D - Enregistrement des plis.

UNION DES PEINTRES
COTE PEINT

E - Récapitulatif des plis reçus.

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre, il a été reçu :

■ Dans les délais : 2 offres

■

Offres recevables : 2 offres

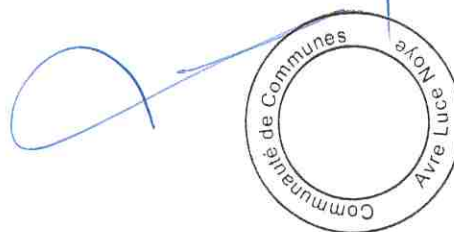
Offres non recevables : 0 offre

Lot 09 : 2 offres

■ hors délais : 0 offre

A Ailly sur Noye, le

17/09/2025





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS¹

OUV2

Le formulaire OUV2 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice au moment de l'ouverture des plis contenant les candidatures ou les offres des candidats à un marché public ou à un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de communes Avre Luce Noye
Zone d'activité
Route de Boves
80 250 AILLY-SUR-NOYE
Mail : direction@avrelucenoye.fr

B - Objet de la consultation.

Travaux de rénovation des anciens bureaux De la friche TUBESCA en tiers lieu Pour le compte de la CCALN – à AILLY SUR NOYE – 80 – Relance LOT 09

01	Désamiantage – Déplombage - Curage
02	Gros Œuvre - Démolition - Carrelage
03	Couverture - Etanchéité
04	Menuiseries extérieures
05	Plâtrerie – Isolation
06	Menuiseries intérieures
07	Courants forts – Courants faibles
08	Plomberie – Chauffage - Ventilation
09	Sols souples - Peinture
10	Ascenseur
11	VRD

? Date et heure limites de réception des plis : 04/09/2025 à 12h

C - Enregistrement des pièces contenues dans les plis.

VOIR ANNEXE JOINTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250915-2025_1509_04-DE



Communauté de Communes de AVRE LUCE NOYE

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu

Rapport d'Analyse des offres

12/09/2025 - V1 Rapport relance du lot 09 Peinture - Sols souples



2 avenue des Australiens
80200 Peronne

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu

Objet du marché : Les stipulations du présent marché concernent les travaux de rénovation des bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu

La relance concerne le lot 09 :

Allotissement : Le présent marché est composé de 11 lots décomposés comme suit :

- Lot 01: Désamiantage - Déplombage - Curage
- Lot 02 : Gros-oeuvre - Démolition - Carrelage
- Lot 03 : Couverture - Etanchéité
- Lot 04 : Menuiseries extérieures
- Lot 05 : Plâtrerie - Isolation
- Lot 06 : Menuiseries intérieures
- Lot 07 : Courants forts - Courants faibles
- Lot 08 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot 09 : Sols souples - Peinture**
- Lot 10 : Ascenseur
- Lot 11 : VRD

Chaque candidat pourra répondre à un ou plusieurs lots et pourra se voir attribuer un ou plusieurs lots

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu

Objet du marché : Les stipulations du présent marché concernent les travaux de rénovation des bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu

Analyse des offres :

Critères	Pondération
Prix	60%
Valeur technique de l'offre	40%

Notation des sous-critères prix : Jugement sur un total de 100 points pondéré à 60%

Barème appliqué à la notation de la valeur prix	Valeur financière de l'offre /70	Respect du cadre DPGF/ 10	Qualité de l'étude cohérence entre prix et quantité / 20
Très satisfaisant	$N = 70 \times (\text{Montant de l'offre moins disante}) / (\text{Montant de l'offre considérée})$	10	20
Satisfaisant		7,5	15
Moyennement satisfaisant		5	10
Pas satisfaisant		2,5	5
Pas de réponse		0	0

Notation des sous-critères de la valeur technique : jugement sur un total de 100 points et pondérés comme à 40%

Barème appliqué à la notation de la valeur technique	Méthodologie et organisation du chantier /30	Moyens humains et matériels / 30	Sécurité et hygiène sur le chantier / 20	Délais d'exécution / 20
Très satisfaisant	30	30	20	20
Satisfaisant	22,5	22,5	15	15
Moyennement satisfaisant	15	15	10	10
Pas satisfaisant	7,5	7,5	5	5
Pas de réponse	0	0	0	0

ATELIER/19

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu
A Ailly-sur-Noye

RAO V1
Relance du lot 09 Peinture Sols souples
09/25

Lot 09 : Sols souples - Peinture

Entreprise : Union des peintres

Prix : 69 914,45 € HT

Estimation : 84 241,00 € HT

CRITERE PRIX

Notation:	Critères:	Réponse candidat :	Points:
/70	Valeur financière de l'offre L'entreprise le moins-disant obtient le nombre de points maximum, c'est-à-dire 70 points sous réserve de prix anormalement bas. Les autres entreprises reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins-disante selon la formule suivante : $N = 70 \times (\text{Montant de l'offre la moins-disant} / (\text{Montant de l'offre considérée}))$		46,00
/10	Respect du cadre DPGF Ce sous-critère sera jugé au vu de la complétude et du respect des lignes de la DPGF.	Le Cadre DPGF est respecté	10
/20	Qualité de l'étude Jugée au vu de la cohérence entre les prix et les quantités.	Cohérence des prix et quantité dans l'étude. La qualité de l'offre est jugée satisfaisante	15
100	TOTAL CRITERE PRIX		71,00

CRITERE TECHNIQUE

Notation:	Critères :	Réponse candidat :	Points:
/30	Méthode et organisation du chantier L'entreprise doit définir ses principes d'autocontrôle, sa démarche qualité Son mode de fonctionnement avec les partenaires de l'acte de construire (bureau de contrôle, CPS, BE, CPC ...) et les autres entreprises du chantier	La méthodologie de chantier est détaillée par l'explication du rôle de chaque intervenant de l'entreprise (rôle de la secrétaire, rôle du bureau d'étude, rôle du chef d'équipe et rôle des techniciens sur site. L'organisation pour la mise en œuvre du chantier est décrite. <u>Peu d'information sur le mode de fonctionnement avec les partenaires et les autres entreprises et peu d'information sur les principes d'autocontrôle. L'étude est jugée moyennement satisfaisante.</u>	15
/30	Description des moyens humains et matériels affectés au chantier Compétences de l'équipe et notamment du responsable de chantier fournir les CV et matériels affectés au chantier	La liste du matériel de l'entreprise est décrite (chantier bureautique, véhicules) ainsi que le matériel dont dispose chaque équipe. L'entreprise est composée d'un président, d'un chargé d'affaire, d'un métreur, de 3 secrétaires et une 60aine de salariés. L'ensemble du personnel est identifié et nommé. <u>Absence de CV dans le dossier. L'étude est jugée satisfaisante.</u>	22,5
/20	Sécurité et hygiène sur le chantier Définition des mesures prises dans son organisation de chantier pour sécuriser les postes de travail, pour la gestion des déchets dans le respect de l'environnement, les mesures pour le travail en site occupé	La démarche environnementale est décrite : chaîne d'approvisionnement optimisée et locale, gestion responsable des déchets, réduction des émissions de CO ₂ . <u>Pas d'information sur les mesures mises en place pour le travail en site occupé. Pas d'information sur les mesures liées à la sécurité. L'étude est jugée moyennement satisfaisante.</u>	10
/20	Délais d'exécution L'entreprise doit détailler par tâches ses travaux afin de confirmer le planning DCE. La cohérence de ce planning détaillé, en adéquation avec les moyens techniques identifiés par le candidat, ainsi que toutes garanties énoncées pour respecter ces délais, sont un élément essentiel pour le projet.	Entre 5 à 10 compagnons plaquistes seront mobilisés pour le chantier avec la possibilité de mobiliser des ouvriers supplémentaires au besoin. <u>Absence de planning et absence de respect du planning dans le dossier. L'étude est jugée pas satisfaisante.</u>	5
100	TOTAL CRITERE TECHNIQUE		52,50

TOTAL CRITERE PRIX + CRITERE TECHNIQUE

Critère	Note sur 100	Note pondérée
Valeur financière (60%)	71,00	42,60
Valeur technique de l'offre (40%)	52,50	21,00

NOTE FINALE SUR 100 63,60

ATELIER/19

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu
A Ailly-sur-Noye

RAO V1
Relance du lot 09 Peinture Sols souples
09/25

Lot 09 : Sols souples - Peinture

Entreprise : COTE PEINT PRM

Prix : 48 856,90 € HT

45947,66 + 2909,24 (intégration résine époxy imperméabilisation)

Estimation : 84 241,00 € HT

CRITERE PRIX

Notation:	Critères:	Réponse candidat :	Points:
/70	Valeur financière de l'offre L'entrepreneur la moins-disant obtient le nombre de points maximum, c'est-à-dire 70 points sous réserve de prix anormalement bas. Les autres entreprises reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins-disante selon la formule suivante : $N = 70 \times (\text{Montant de l'offre la moins-disante})$ (Montant de l'offre considérée)		70,00
/10	Respect du cadre DPGF Ce sous-critère sera jugé au vu de la complétude et du respect des lignes de la DPGF.	Le Cadre DPGF est respecté	10
/20	Qualité de l'étude Jugée au vu de la cohérence entre les prix et les quantités.	Cohérence des prix et quantité dans l'étude. Les métrés ont été repris et vérifiés par COTE PEINT. La qualité de l'offre est jugée très satisfaisante	20
100	TOTAL CRITERE PRIX		100,00

CRITERE TECHNIQUE

Notation:	Critères :	Réponse candidat :	Points:
/30	Méthode et organisation du chantier L'entreprise doit définir ses principes d'autocontrôles, sa démarche qualité son mode de fonctionnement avec les partenaires de l'acte de construire (bureau de contrôle, CPS, BE, OPC...) et les autres entreprises du chantier	La méthodologie et l'organisation du chantier sont décrites, détaillées par fonction chef d'équipe, conducteur travaux, chef chantier - Mention auto contrôle, levée des réserves et SAV. Le mode de fonctionnement avec les autres partenaires est décrit, entreprises, MOE ...Mode op décrit préparation chantier, études, intervention sur chantier <u>Interaction décrite, mode opératoire décrit, autocontrôle décrit, suivi chantier décrit.</u> <u>L'étude est jugée satisfaisante</u>	22,5
/30	Description des moyens humains et matériels affectés au chantier Comparances de l'équipe et notamment du responsable de chantier fournis les CV et matériels affectés au chantier	la liste des matériaux employés est décrite, les moyens humains sont décrits (mini CV mentionnant compétences et ancienneté : responsable travaux, chef d'équipe peintre, chef d'équipe solier, compagnon peintre, compagnon solier) CV fourni, moyens matériels fournis, <u>La description des moyens humains, matériels, matériaux est détaillée au mémoire l'étude est jugée très satisfaisante.</u>	30
/20	Sécurité et hygiène sur le chantier Définition des mesures prises dans son organisation de chantier pour sécuriser les postes de travail, pour la gestion des déchets dans le respect de l'environnement, les mesures pour le travail en site occupé	L'hygiène et la sécurité sont décrites au mémoire, les nuisances, les risques et leur prévention, la mise en sécurité. La gestion des déchets est décrite avec mention des superviseurs pour leur traitement - description du recyclage par type de déchets <u>Peu d'info et d'évocation sur la gestion du travail en site occupé (protection et mise en sécurité), l'étude est jugée satisfaisante.</u>	15
/20	Délais d'exécution L'entreprise doit détailler par tâches ses travaux afin de confirmer le planning DCE. La cohérence de ce planning détaillé, en adéquation avec les moyens, techniques identifiés par le candidat, ainsi que toutes garanties énoncées pour respecter ces délais, sont un élément essentiel pour le projet.	4 compagnons affectés à l'opération, pas de fermeture de l'entreprise, rotation, possibilité de renfort d'une autre équipe Le planning est fourni est bien détaillé par tâche, déroulé de la prestation peinture et sol souple étalé sur 7,5 semaines compris option imperméabilisation (détaillé en jours) Planning fourni et détaillé, renfort si besoins - <u>L'étude est jugée très satisfaisante.</u>	20
100	TOTAL CRITERE TECHNIQUE		87,50

TOTAL CRITERE PRIX + CRITERE TECHNIQUE

Critère	Note sur 100	Note pondérée
Valeur financière (60%)	100,00	60,00
Valeur technique de l'offre (40%)	87,50	35,00

NOTE FINALE SUR 100 95,00

Lot 09 : Sols souples - Peinture

RESUME ANALYSE

Des questions avec demandes de précisions ont été posées aux entreprises UNION DES PEINTRES et COTE PEINT-PRM par mail en date du 10/09/25 avec date de réponse fixée au 12/09/25 9h00.

La sté UNION DES PEINTRES n'a pas fait de retour.

La sté COTE PEINT-PRM a répondu aux demandes de précisions

Ci-dessous les questions posées aux 2 entreprises :

UNION DES PEINTRES	COTE PEINT - PRM
Poste 9.10 : Nettoyage de parachèvement - Ce poste n'a pas fait l'objet d'un chiffrage, s'agit-il d'un oubli ou est-il compris dans l'ensemble de votre offre ? Merci de préciser Poste 9.4 : Barre de seuils - Confirmez-vous votre prix ? Votre chiffrage est-il un ensemble ? Merci Poste 9.6.7 : Peinture époxy sur escalier béton - Confirmez-vous que la réalisation de la prestation sera conforme aux prescriptions du CCTP et des obligations PMR ? Merci de préciser Poste 9.5 : Bandes podotactiles - Les bandes podotactiles chiffrées seront-elles conformes aux dimensions imposées par la norme ? Merci de préciser - A chiffrer : Fourniture et pose d'une résine époxy d'imperméabilisation au RDC. - Pour l'ensemble de votre offre, confirmez-vous vos quantités ?	Pour le poste 9.6.5 : peinture sur parois verticales - Confirmez-vous votre prix ? A confirmé son prix Pour le poste 9.6.4 : vernis sur ouvrages bois - Confirmez-vous votre prix ? A confirmé son prix Pour le poste 9.5 : bandes podotactiles - Confirmez-vous vos quantités ? A confirmé ses quantités Pour le poste 9.6.7 : Peinture époxy sur escalier béton y compris préparation du support - Confirmez-vous que votre prestation est bien prévue selon les prescriptions du CCTP - A confirmé que la prestation est bien prévue selon les prescriptions du CCTP - Pour l'ensemble de votre offre, confirmez-vous vos quantités - A confirmé ses quantités

Entreprise	Prix initial avant questions	Prix suite aux questions
Union des peintres	69 914,45 €	69 914,45 €
COTE PEINT PRM	48 856,90 €	48 856,90 €

CONCLUSION

Entreprise	Prix	Valeur financière	Valeur technique	Total	Classement
Union des peintres	69 914,45 €	42,60	21,00	63,60	2
COTE PEINT PRM	48 856,90 €	60,00	35,00	95,00	1

Conclusion n°2 :

La Maitrise d'œuvre propose à la Maitrise d'ouvrage de retenir la sté COTE PEINT - PRM pour le lot 09 Peinture - Sols souples pour un montant de : 48 856,90 € HT

ATELIER/19

Travaux de rénovation des anciens bureaux de la friche Tubesca en tiers lieu
A Ailly-sur-Noye

Refance du lot 09 Peinture Sols souples
08/25

RAD V1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV10

DECISION D'ATTRIBUTION¹

Le formulaire OUV10 est un modèle de décision d'attribution qui peut être utilisé par les **services de l'Etat et ses établissements publics** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres.
Ce document fait état des décisions du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice relatives aux offres reçues.
Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Communauté de communes Avre Luce Noye
Zone d'activité
Route de Boves
80 250 AILLY-SUR-NOYE
Mail : direction@avrelucenoye.fr

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Monsieur Alain DOVERGNE – Monsieur Le Président

B - Objet de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Travaux de rénovation des anciens bureaux De la friche TUBESCA en tiers lieu Pour le compte de la CCALN – à AILLY SUR NOYE – 80 – Relance Lot 09

01	Désamiantage – Déplombage - Curage
02	Gros Œuvre - Démolition - Carrelage
03	Couverture - Etanchéité
04	Menuiseries extérieures
05	Plâtrerie – Isolation
06	Menuiseries intérieures
07	Courants forts – Courants faibles
08	Plomberie – Chauffage - Ventilation
09	Sols souples - Peinture
10	Ascenseur
11	VRD

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de la consultation.)

■ Consultation par mail de 4 candidats suivant l'article R21-22-2 du code de la commande publique.

La consultation identique à la consultation initiale a été lancée par mail le 08/07/2025

■ Date et heures limites de réception des offres : 04/09/2025 à 12h

■ Délai de validité des offres : 180 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : ☐ NON OU ☒ OUI
(Cocher la case correspondante.)

D - Décision d'attribution.

Au regard de l'analyse de la MOE et du rapport d'analyse final, le bureau communautaire décide d'attribuer le lot 09 à COTE PEINT

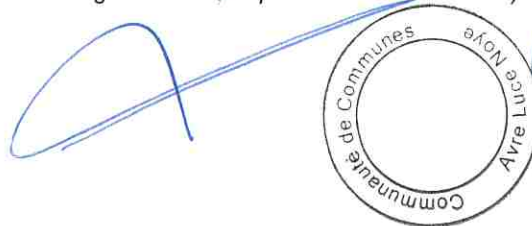
	Montant HT	Montant TTC
Lot 09 - Sols souples - Peinture - COTE PEINT	48 856,90 €	58 628,28 €

E - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Ailly sur Noye, le 17/09/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

NOTI3

NOTIFICATION DE REJET DE CANDIDATURE OU D'OFFRE ¹

Le formulaire NOTI3 est un modèle de lettre qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour notifier au candidat non retenu, le rejet de sa candidature ou de son offre et l'attribution du marché public ou en cas d'abandon de la procédure.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Avre Luce Noye
Zone d'activité
Route de Boves
80 250 AILLY-SUR-NOYE

B - Objet de la notification

■ Objet de la consultation :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents de la consultation.)

Marché de Travaux de rénovation des anciens bureaux De la friche TUBESCA en tiers lieu pour le compte de la CCALN – à AILLY SUR NOYE – 80

■ La présente notification correspond : (Cocher la case correspondante.)

☐ à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).

☒ au(x) lot(s) n°09..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement.) : SOLS SOUPLES PEINTURE

C - Identification du candidat ou du soumissionnaire

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou soumissionnaire individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier précisément le mandataire du groupement.]

UNION DES PEINTRES

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Notification de rejet de la candidature ou de l'offre

(En cas d'allotissement, cette rubrique est à renseigner pour chacun des lots de la procédure ou de l'accord-cadre pour lesquels la candidature ou l'offre est rejetée. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans les documents de la consultation.)

J'ai le regret de vous faire connaître que, dans le cadre de la consultation rappelée ci-dessus :

(Cocher la case correspondante.)

☐ votre candidature n'a pas été retenue.

☒ votre offre n'a pas été retenue.

pour les motifs suivants :

Pas l'offre la plus avantageuse selon les critères du RC – Note finale de votre classement : 63,60 / 100 - Classement 2ème position sur 2 offres

E - Identification de l'attributaire

(En cas d'allotissement, cette rubrique est à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre pour lesquels une offre a été retenue. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans les documents de la consultation.)

(En cas d'infructuosité de la procédure, mention en est faite à cette rubrique, justifiant l'absence de désignation de tout attributaire.)

■ Désignation de l'attributaire :

Le marché public ou l'accord-cadre est attribué à :

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de l'attributaire.)

COTE PEINT

Pour un montant de 48 856,90 € HT

pour les motifs suivants :

Offre la plus avantageuse selon les critères du RC – Note finale : 95 /100

F - Délais et voies de recours

■ Le délai de suspension de la signature du marché public ou de l'accord-cadre est de 10 jours, à compter de la date d'envoi de la présente notification.

■ Référé précontractuel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ailly sur Noye, le 16/09/2025

Signature

